

## CHARTRE D'UTILISATION

### D'INTERNET, DE TABLETTES, DE LISEUSES, DE JEUX VIDEO

L'utilisation d'internet, de tablettes, de liseuses et l'accès aux jeux vidéo a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers de la médiathèque et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces outils de recherche, d'information, d'animation et de loisirs.

#### UTILISATION D'INTERNET

L'utilisation d'internet est réservée aux usagers détenteurs de la carte médiathèque.

L'accès aux postes se fait pendant les horaires d'ouverture au public.

La durée d'utilisation est limitée à une heure. Pour une utilisation prolongée, il est recommandé de faire une réservation auprès du personnel.

L'accès à internet pour les mineurs est placé sous la responsabilité des parents ou représentants légaux (autorisation parentale écrite pour les mineurs).

La présence des parents est obligatoire pour les enfants de moins de 10 ans.

Il ne peut pas y avoir plus de deux utilisateurs par poste.

La consultation des sites doit être conforme aux lois en vigueur. N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions d'une médiathèque de service public tels que : sites pornographiques, sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, de racisme ou de pratiques illégales, sites prônant le non-respect des droits de la personne.

La recherche documentaire et le travail personnel (CV, rédaction d'exposés...) restent toutefois la vocation et la priorité de la médiathèque. En cas d'affluence, le personnel pourra mettre fin à toute utilisation non prioritaire pour réattribuer les postes informatiques.

Toute personne utilisant l'accès à internet proposé par la médiathèque s'engage à respecter cette charte. Le personnel a toute autorité pour la faire respecter, interrompre au besoin une connexion et assurer le bon fonctionnement de ce service. Le non-respect de cette charte entraîne une interdiction d'accès provisoire ou définitive aux postes informatiques.



#### UTILISATION DE TABLETTES

L'accès aux tablettes IPAD est réservée aux usagers détenteurs de la carte médiathèque.

Les tablettes doivent être utilisées dans l'enceinte de la médiathèque pendant les horaires d'ouverture au public.

La durée d'utilisation est limitée à une heure renouvelable en fonction des disponibilités.

L'accès aux tablettes pour les mineurs est placé sous la responsabilité des parents ou représentants légaux (autorisation parentale écrite pour les mineurs).

La présence des parents est obligatoire pour les enfants de moins de 10 ans.

Une sélection d'applications est proposée. Il n'est pas possible de télécharger d'applications supplémentaires ni de stocker des documents personnels sur la tablette. Les photos ou vidéos prises avec les tablettes doivent être supprimées.

Des applications supplémentaires peuvent être téléchargées sur demande. Elles seront effectuées par le personnel pour une utilisation ultérieure.

Il est interdit de modifier la configuration des tablettes. Tout problème technique devra être rapidement signalé sans tenter d'y remédier.

Il est important de se déconnecter de ses comptes avant de restituer la tablette.

L'utilisateur est personnellement responsable de la tablette pendant la durée de consultation.

En cas de vol, de perte ou dégradation de la tablette (pendant la durée de consultation), l'utilisateur sera redevable vis-à-vis de la médiathèque du montant correspondant à la valeur de remplacement de l'appareil.

La consultation des sites doit être conforme aux lois en vigueur. N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions d'une médiathèque de service public tels que : sites pornographiques, sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, de racisme ou de pratiques illégales, sites prônant le non-respect des droits de la personne.

Toute personne utilisant les tablettes proposées par la médiathèque s'engage à respecter cette charte. Le personnel a toute autorité pour la faire respecter, interrompre au besoin une connexion et assurer le bon fonctionnement de ce service. Le non-respect de cette charte entraîne une interdiction d'accès provisoire ou définitive aux tablettes.



## UTILISATION DE LISEUSES ELECTRONIQUES

L'emprunt de liseuses est réservé aux usagers de plus de 15 ans détenteurs de la carte médiathèque pour une durée de 4 semaines. La prolongation du prêt est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé au moment de l'emprunt et restitué lors du retour de la liseuse.

La liseuse est prêtée dans un étui qui comprend : la liseuse, un étui, un câble USB, un mode d'emploi.

Le contenu de cet étui est vérifié au moment du prêt et au moment du retour du matériel en présence de l'utilisateur.

Une sélection de titres est proposée. Le contenu et les paramètres des liseuses ne sont pas modifiables par l'adhérent. Le téléchargement de nouveaux titres est possible et reste à la charge de l'utilisateur.

Tout problème technique devra être rapidement signalé sans tenter d'y remédier.

Il convient de manipuler l'appareil avec précaution. L'utilisateur est personnellement responsable de la liseuse pendant la durée de prêt.

En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, l'utilisateur sera redevable vis-à-vis de la médiathèque du montant correspondant à la valeur de remplacement de l'appareil. Il en sera de même en cas de détérioration de l'appareil.



## UTILISATION DE JEUX VIDEO

L'accès aux jeux vidéo est réservé aux usagers détenteurs de la carte médiathèque. Il se fait pendant les horaires d'ouverture au public.

Une sélection de jeux est proposée pour les différentes consoles.

L'utilisation des jeux vidéo par les mineurs est placée sous la responsabilité des parents ou représentants légaux (autorisation parentale écrite pour les mineurs).

L'âge minimum requis est de 4 ans. La présence des parents est obligatoire pendant toute la durée du jeu pour les enfants de moins de 10 ans.

La durée d'utilisation est limitée à une heure.

Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionné par le PEGI qui est indiqué sur la jaquette.

Les usagers pourront être autorisés à sauvegarder leur progression sur la console. Néanmoins, le personnel ne peut être tenu responsable en cas d'effacement de ces données.

En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur sera redevable vis-à-vis de la médiathèque du montant correspondant à la valeur de remplacement de l'appareil.

L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la médiathèque. En cas de comportement excessif, le personnel pourra interrompre une séance. Un comportement excessif répété peut conduire à une exclusion temporaire du service.

Toute personne utilisant l'accès aux jeux vidéo proposés par la médiathèque s'engage à respecter cette charte. Le personnel a toute autorité pour la faire respecter, interrompre au besoin son utilisation et assurer le bon fonctionnement de ce service. Le non-respect de cette charte entraîne une interdiction d'accès provisoire ou définitive aux jeux vidéo.



**Je soussigné(e)....., atteste avoir lu les conditions d'utilisation d'internet, de tablettes, de liseuses, de jeux vidéo et m'engage à les respecter.**

**A St Symphorien, le .....Signature,**

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS :

Je soussigné(e)....., certifie être le responsable légal de l'enfant .....et déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation d'internet, des tablettes, des liseuses, des jeux vidéo et les accepter.

A St Symphorien, le .....Signature,